

Liste des témoins

*Un témoin minimum par époux, maximum deux par époux (joindre les photocopies des pièces d'identité)
Nota : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Un couple marié peut être témoin ensemble. Le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.
Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.*

TEMOINS DU PREMIER EPOUX

1^{er} témoin

Prénoms :
NOM : NOM de jeune fille :
Né(e) le : à Dépt
Adresse : CP : VILLE
Profession :

2^{ème} témoin

Prénoms :
NOM : NOM de jeune fille :
Né(e) le : à Dépt
Adresse : CP : VILLE
Profession :

TEMOINS DU SECOND EPOUX

1^{er} témoin

Prénoms :
NOM : NOM de jeune fille :
Né(e) le : à Dépt
Adresse : CP : VILLE
Profession :

2^{ème} témoin

Prénoms :
NOM : NOM de jeune fille :
Né(e) le : à Dépt
Adresse : CP : VILLE
Profession :